




**LISTE DES PRESENCES ET REPRESENTATIONS
ASSEMBLEE GENERALE DES COPROPRIETAIRES**

de l'ACP DUPONT 48
sise rue du Pont, 48 à 4000 Liège
inscrite à la BCE sous le numéro 0801.325.314

Date de la réunion : 14 mai 2024 - Heure : 15h00

LES SIGNATAIRES :

NOM	Lot	Quotités	Signature
SUKMWINDER	0001	245	
BRANDT E.	0011	194	
BUONOMO S.	0021	190	
LAMBORELLE D.	0031	371	

QUORUMS ATTEINTS :

totalisant **3** propriétaires sur un total de 4
810 quotités sur un total de 1 000.

**Procès-verbal de l'assemblée générale des propriétaires
de l'ACP DUPONT 48
sise rue du Pont 48, 4000 Liège
inscrite à la BCE sous le numéro 0801.325.314**

*Laquelle s'est tenue en date du 14 mai 2024 à partir de 15h00, en nos bureaux
situés Quai de Gaulle, 7 à 4020-Liège*

Quorums de présences :

Selon la liste des présences signée ce jour et annexée au présent procès-verbal, sont présents ou représentés : 3 propriétaires sur un total de 4, totalisant 810 quotités sur un total de 1 000.

Les conditions de quorums étant réunies, le syndic ouvre la réunion à 15h10.

Ordre du jour de l'AG :

1. Constitution du bureau de la réunion :

- Désignation du président de séance : M. BRANDT est élu à l'unanimité.
- Secrétariat : Mme VIROUX, représentant le syndic, rédigera le procès-verbal des décisions prises

2. Rappel ou Fixation des règles de fonctionnement générale de la copropriété :

- Périodicité fiscale : 1^{er} mars à fin février de l'année suivante
- Quinzaine AGO : 1^{ère} quinzaine de chaque mois de mai

3. Comptes 2023-2024 (période du 01/03/2023 au 29/02/2024) : approbation et décharge

Le syndic présente le projet de comptes et décomptes relatif à l'exercice 2023-2024. Les charges ont atteint un total de 4854.74€, hors apport au fonds de roulement de 1000€. Le fonds de roulement de 1000€ est appelé pour l'exercice 2023-2024 suite à la décision de l'assemblée générale ordinaire du 06/07/2023.

Après délibération, l'assemblée approuve les comptes et donne décharge au syndic.

4. Elections statutaires : reconduction du mandat du syndic et nomination d'un commissaire aux comptes

- Mandat du syndic : L'assemblée reconduit unanimement AGERIS jusqu'en date du 31/12/2024.



Dès le 1^{er} janvier 2025 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire 2025, le mandat de syndic sera octroyé à la société Agéris By Syndia (BCE : 1008.953.616), aux mêmes conditions contractuelles et tarifaires ; la modification du nom du syndic à la BCE étant pris en charge par la société syndic.

- Commissaire aux comptes : M. LAMBORELLE est élu, à l'unanimité, commissaire aux comptes de l'exercice 2024-2025.

5. Etablissement d'un budget annuel pour 2024-2025

Fixation du budget courant et rappel des modalités de paiement des provisions.

Le budget est établi sur base des dépenses courantes de l'exercice 2023-2024 en reprenant une marge d'indexation de 10%. La facture de contrôle et entretien annuel de Business Fire ayant déjà été reçue, le montant de 134.99€ est repris dans le budget. Les émoluments du syndic pour la période allant de mars 2024 à décembre 2024 sont fixés à 1192.62€ prenant en compte l'indexation déjà connue de l'année 2024. Pour les émoluments du syndic de janvier et février 2025, l'indexation de 10% utilisée pour le reste du budget est appliquée.

Le budget est unanimement fixé à 6300€ pour l'exercice 2024-2025.

6. Liste des fournisseurs réguliers et discussion sur la prolongation des contrats actuels

- Gaz : LUMINUS
- Banque : BELFIUS
- Syndic : AGERIS R.E.

7. Rapport de visite du SRI : discussion quant au rapport établi par l'agent préventionniste et décisions qui en découlent

Le syndic informe l'assemblée sur les démarches découlant du rapport de visite du SRI. L'assemblée décide à l'unanimité de reporter ce point à la prochaine assemblée générale, le rapport du SSSP étant toujours en attente de réception.

8. Remise en service de l'exutoire de fumée : Présentation du devis de Business Fire

Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité de reporter la décision quant au devis de Business Fire à la prochaine assemblée générale.

9. Démarches en cours :

- Electricité des communs et mise en place d'un décompteur : Si le syndic ne reçoit aucun retour de Monsieur Labaye en date du 31/05/2024, la société JLElec sera sollicitée afin de remettre prix concernant la mise en place d'un décompteur
- Entretien chaudière gaz : le syndic relancera la société Wambersy concernant l'entretien
- Réfection des corniches : l'assemblée décide unanimement de solliciter à nouveau la société UVA Gregory afin d'établir un nouveau devis se basant sur la location d'une nacelle

10. Propositions de travaux, travaux prévisibles

Néant

11. Statuts : modernisation des statuts en vertu d'une obligation légale

Il apparait que la version actuelle des statuts est modernisée.

12. Financement des décisions prises

Ce point n'est pas pertinent à ce stade.

13. Demandes formulées par des propriétaires ou des locataires : (les demandeurs seront invités à développer les points demandés devant l'assemblée)

Néant

La séance est clôturée à 16h05.

Représentant le syndic,
C. VIROUX



Président,
M. BRANDT

